



Collectif Anti-Nuisances Environnement (CAN Env)

Les Cèdres de Prévalaye entrée A
30, tr. des 4 chemins de Montolivet,
13012 Marseille

can.env13@gmail.com

Aff. suivie par :

Loys Vautherin

lvautherin@yahoo.fr

CIQ Arenc Villette

Madame Corinne SIMON,

Préfète de Police déléguée

Bureau Sécurité Routière

Place Félix Baret

CS 80001

13282 Marseille Cedex 06

corinne.simon@bouches-du-rhone.gouv.fr

Ref : PC/30783

Copie au Maire de Marseille

Objet : Radars vitesses et radars anti-bruit

Bonjour Madame SIMON,

Notre collectif, le CAN Env, et les nombreuses associations qui le composent, militent contre les nuisances sonores depuis de nombreuses années :

- Actions pour un meilleur revêtement de chaussée sur l'A507
- Actions pour la création d'un Observatoire du Bruit
- Actions pour des encorbellements photovoltaïques au-dessus de murs longeant les autoroutes
- Actions pour la création d'une 3^{ème} zone de bruit
- Actions sur les indicateurs de bruit
- Actions en faveur du contrôle technique des motos, intégrant le bruit émis
- Participation à l'enquête sénatoriale sur le bruit routier

Et enfin, actions pour la mise en place de radars anti-bruit : lors de nos échanges (2019) avec Madame Eliane ROSSI, Députée et membre du Conseil National du bruit (CNB), nous avons demandé que Marseille fasse partie des villes tests pour ces radars.

Comme indiqué dans la lettre que vous a adressé le Président du CIQ Arenc Villette, Monsieur Patrice LANGER à propos de l'A55 : « *Bien que la vitesse y soit limitée à 50 km/h, nous avons constaté que la majorité des automobilistes ne respectent pas cette réglementation, le fait de s'élanter sur cette bretelle pour rejoindre l'autopont cette accélération occasionne du bruit, ainsi que certain deux roues dont le niveau de décibels de leur échappement est largement au-dessus du niveau autorisé.* »

Il soulève là une préoccupation essentielle de bon nombre de nos concitoyens : le bruit de certaines motos et de certaines voitures. La L2, le cours Lieutaud, le bd Rabatau, la Corniche... servent régulièrement de lieux de vitesse excessive et de bruits outranciers, voire à des rodéos urbains.

Dans votre réponse au CIQ, vous indiquez que « *la bretelle d'accès à l'autoroute A55 demeure inscrite dans la deuxième phase du programme d'implantation des radars urbains et espère que sa réalisation s'opérera dans des perspectives rapides.* »

Les effets délétères du bruit sur la santé sont étayés par de nombreuses études. En effet, selon [un rapport](#) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le bruit représente le second facteur environnemental provoquant le plus de dommages sanitaires en Europe. Derrière la pollution atmosphérique.

Le coût social des nuisances sonores, dont le bruit de la circulation fait partie, est estimé en France à 155,7 milliards d'euros [selon l'Agence de la transition écologique](#) (Ademe) et le Conseil National du Bruit.

De manière à lutter – aussi – contre les nuisances sonores excessives de certains, nous souhaitons que la programmation des prochains radars intègre des capteurs sonores. La Ville de Marseille en a d'ailleurs fait une priorité en 2025, avec « *une demande express pour être parmi les premières villes françaises à déployer ces radars sonores* ».

Nous vous remercions pour la prise en compte de la demande du CIQ Arenc Villette et espérons que notre demande de couplage (radar vitesse / radar anti bruit) puisse également être programmée à cette occasion.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète déléguée à la sécurité routière, l'expression de mes sincères salutations

Pour le CAN Environnement

Pour le CIQ Arenc Villette

Bernard DONADIO,
Secrétaire

Patrice LANGER
Président